

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 9 (1890)
Heft: 3

Artikel: Jetons de Louis de Vers, abbé de la Charité du Mont-Sainte-Marie
Autor: Mazerolle, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-171411>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

exécution le 1^{er} janvier 1839, ne fut pas longtemps appliquée. La Constitution fédérale, votée par le peuple en 1848, remit entre les mains du pouvoir central la régale des monnaies, et le 7 mai 1850¹, les Chambres adoptèrent pour les monnaies suisses le système décimal français, tel qu'il avait été pratiqué à Genève dès 1839. Bien que les monnaies décimales genevoises fussent en harmonie avec les nouvelles monnaies fédérales, elles durent être retirées, de même que toutes les autres monnaies cantonales. C'est ainsi que prit définitivement fin, pour Genève, l'exercice d'un droit pratiqué dès les premières années de son indépendance.

E. DEMOLE.

Jetons de Louis de Vers, abbé de la Charité et du Mont-Sainte-Marie.

(Diocèse de Besançon.)



M. de Palézieux a eu la gracieuse attention de me signaler un jeton de sa collection qu'il m'a fort aimablement engagé à publier dans ce *Bulletin* suisse.

En voici la description :

LVDOVICVS : DE : VERNO : ABBAS . — Écusson armorié posé sur une crosse d'abbé. *D'or au sautoir d'azur chargé d'une coquille de champ* (de Vers).

Rev. — **ABBAS • DE • CARITATE • 1550.** — Écusson

¹ R. D. L., 1850, vol. 36, p. 272.

à une bande chargée de la lettre K (armes de l'abbaye de la Charité), posé sur une crosse d'abbé.

Cuivre.

Ce jeton d'une gravure très fine a été frappé pour Louis de Vers, abbé de la Charité et de Mont-Sainte-Marie, du diocèse de Besançon, qui mourut en 1553 ¹.

Il nous paraît intéressant de rapprocher de cette pièce un autre jeton du même personnage sur lequel il prend le titre d'abbé du Mont-Sainte-Marie. Il a été dessiné et décrit dans un ouvrage assez rare, moitié imprimé, moitié manuscrit, sur les jetons de Franche-Comté. Je veux parler du

*Commentaire sur les Jetons, Méreaux et Médailles
de la Franche-Comté.*

de Fouray de Boisselet.

Même droit qu'au n° précédent.

Rev. — **MONTIS • SANCTAE • MARIAE • 1550.** — Écusson aux armes de l'abbaye de Mont-Sainte-Marie, posé sur une crosse d'abbé.

Cette abbaye porte : parti au 1, de gueules à la bande d'argent, au 2, d'azur à un lion d'or sur un champ semé de billettes du même.

Cuivre.

(Fouray de Boisselet, pp. 44, 45 et pl. 27 n° 2.)

Ces deux jetons ont été frappés à Paris avec des coins gravés par Nicolas Émery. Un document extrait des Registres de la Cour des Monnaies de Paris en fait foi.

« Ce jour (20 mai 1550) a esté permis à Nicollas Émery, graveur au Palais, graver une pille et deux trousseaulx à faire geetons, esquelz y a, ascavoir à la pille, ung saultoir et au meillieu une coquille et autour est escript : *Ludovicus de Verno abbas 1550* ; et a l'ung des trousseaulx, ung escu my-party au premier quartier, y a une bande et de l'autre cousté ung lyon rampant, le champ semé de billettes sans nombre

¹ *Gallia Christiana*, XV, pp. 271 et 306.

est escript : *Montis Sancte Marie* et à l'autre trousseau, dans l'escu y a une bande dans laquelle y a ung K et au tour est escript: *Abbas de Caritate.* » (*Archives Nationales*, Z^{1B} 13)¹.

Je ne connais le second jeton que par le mauvais dessin de l'ouvrage précité. Il doit être bien vraisemblablement d'une gravure aussi fine est aussi habile que l'intéressante pièce de la collection de M. de Palézieux.

F. MAZEROLLE.

LA VALEUR DU MARC DE TROYES

A Monsieur Eug. Demole.

Cher Monsieur,

Il y a deux ans environ, quand j'eus fait paraître dans le *Bulletin* ma deuxième notice sur l'histoire numismatique des pays voisins du Léman, vous m'écrivîtes pour me communiquer les réflexions que vous avait suggérées la lecture de ce petit travail. Vous trouviez, entre autres, que j'avais assigné un poids trop fort à certaines monnaies frappées à Nyon et à Cornavin, poids que j'avais calculé d'après Promis qui indique pour chaque pièce, d'après les ordonnances, qu'on en taillait tel ou tel nombre au marc de Troyes. La divergence provenait de ce que, comme tous, ou presque tous les auteurs, vous comptiez ce marc à 244,753, c'est-à-dire à la valeur qu'il avait en France et dans tous les pays² où l'on avait adopté le système français, à la fin du siècle passé, lors de l'introduction du système métrique, tandis que je prenais pour la valeur de ce marc 248,621, c'est-à-dire celle qu'il devait avoir à la fin du XI^{me} siècle dans le Nord de la France et qui s'est conservée dans la livre anglaise dite

¹ Ce document n'est pas entièrement inédit. Il a été déjà signalé par Barre dans un article paru en 1867 dans l'annuaire de la Société française de Numismatique et d'Archéologie. — *Graveurs généraux et particuliers de monnaies de France, contrôleurs généraux des effigies.* — *Noms de quelques graveurs en médailles de la Renaissance française.* (V. p. 172.)

² A Genève, dans la fabrique d'horlogerie et de bijouterie, on comptait le marc à 244,752.